

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement RPQS - Assainissement



Exercice 2021



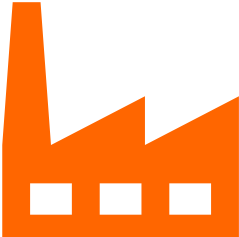
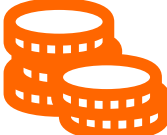
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

Les Chiffres Clés pour 2021	3
Les temps forts pour 2021.....	4
1.1 Présentation du territoire	5
1.2 La gestion du service	6
2. Les caractéristiques techniques du service	7
2.1 Les abonnés	7
2.2 Le patrimoine et la performance des réseaux de collecte	8
2.2.1 Les réseaux de collecte	8
2.2.2 Les postes de refoulement	11
2.2.3 Les travaux réalisés	12
2.2.4 Les aides au raccordement	13
2.3 Le patrimoine et la performance des stations d'épuration	13
2.3.1 La station d'épuration de Baincthun	13
2.3.2 La station d'épuration de Boulogne-sur-mer - SELIANE	15
2.3.3 La Station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne	16
2.3.4 La station d'épuration d'Equihen-Plage	18
2.3.5 La station d'épuration d'Isques	19
2.3.6 La station d'épuration de l'Inqueterie	21
2.3.7 La station d'épuration de La Capelle-les-Boulogne	22
2.3.8 La station d'épuration de Landacres	24
2.3.9 La station d'épuration de Le Portel	26
2.3.10 La station d'épuration de Nesles	27
2.3.11 La station d'épuration de Pernes-les-Boulogne	29
2.3.12 La station d'épuration de Wimereux	31
2.4 L'assainissement non collectif.....	32
3. Les caractéristiques financières du service	34
3.1 Tarification.....	34
3.1.1 Tarification de la collecte des eaux usées	34
3.1.2 Tarification du traitement des eaux usées	34
3.1.3 Impact sur la facture 120 m³	34
3.1.4 Tarification de l'assainissement non collectif	35
3.1.5 Recettes d'exploitation	36
3.2 Financement des Investissements	36
3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	37
ANNEXES –	38

Les Chiffres Clés pour 2021

	<p>56 840 abonnés en Assainissement Collectif 2 476 abonnés en Assainissement Non Collectif</p>	
<p>13 091 755 m³ traités sur les Stations d'épuration</p>		
	<p>515 km de réseaux d'eaux usées et unitaires</p>	
	<p>12 Stations d'épuration</p>	<p>179 postes de refoulement</p>
<p>Prix du m³ de 4,06 €/m³ TTC* au 1er janvier 2022 sur la base d'une facture de 120 m³ *sauf usagers de Dannes</p>		
<p>38 183 € d'aide financière apportée à 37 usagers pour la mise en conformité ou le raccordement de leur habitation aux réseaux publics de collecte</p>		

Les temps forts pour 2021

	<p>Janvier</p> <p><u>Boulogne sur mer – Rues Providence et Cloître</u> Renouvellement du réseau unitaire sur 110 mètres et la reprise de 38 branchements</p>
	<p>Mars</p> <p><u>Outreau – Rue Kennedy</u> Mise en séparatif du réseau d'assainissement par la création d'un réseau de collecte des eaux usées de 101 mètres et la création de huit branchements.</p>
<p>Mai</p> <p><u>STEP de Wimereux</u> Trois ruches ont été installés sur le terrain de la STEP de Wimereux</p>	
<p>Juillet</p> <p><u>Boulogne sur mer – Rue de Joinville</u> Renouvellement d'une partie du réseau unitaire sur 43 mètres et la reprise de 13 branchements et réhabilitation par l'intérieur (chemisage) d'une autre partie du réseau unitaire sur 45 mètres.</p>	
<p>Septembre</p> <p><u>Outreau – Boulevard Spingard et rue Saint Michel</u> Réhabilitation par l'intérieur (chemisage) du réseau d'eaux usées sur 465 mètres et la reprise de 17 branchements.</p> <p><u>Le Portel – Carrefour Boulevard Lyautey / Avenue de Béthune</u> Renouvellement du réseau d'eaux usées sur 38 mètres et la reprise d'un branchement.</p>	
	<p>Octobre</p> <p><u>Seliane - Reconstruction du dôme du four</u> L'exploitant Veolia a procédé à un arrêt du four d'incinération des boues pendant deux mois, afin de réaliser une maintenance importante sur le dôme. En effet, lors d'une inspection, le revêtement en briques réfractaires du four montrait des signes d'usures importantes nécessitant son renouvellement complet.</p>
<p>Octobre</p> <p><u>Le Portel – Carrefour rue d'Outreau / rue Carnot / rue Joffre</u> Mise en séparatif du réseau d'assainissement avec la création d'un réseau de collecte des eaux usées avec la pose de 90 mètres de réseau et la création de neuf branchements.</p>	
<p>Décembre</p> <p><u>Exploitation des réseaux de de Boulogne sur mer et Hesdigneul les Boulogne</u> Le 16 décembre, le Conseil Communautaire a attribué le contrat de délégation de service public des réseaux d'assainissement des communes de Boulogne sur mer et Hesdigneul les Boulogne à Veolia EAU pour une durée de 4 ans.</p>	

1.1 Présentation du territoire

La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a été créée le 1^{er} janvier 2000. Elle regroupe 22 communes pour une superficie de 204,52 km².

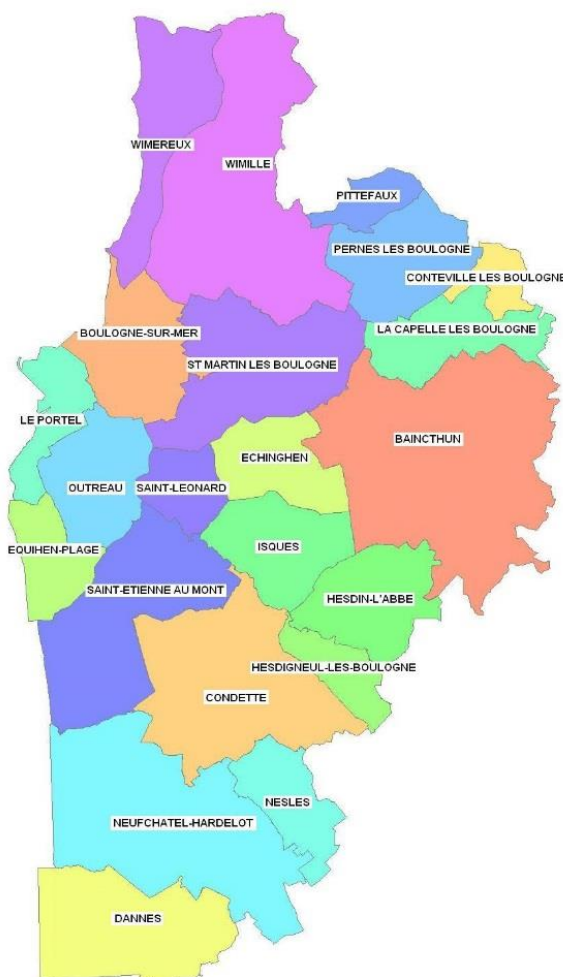
Parmi ses compétences, la CAB gère le service d'assainissement dans sa globalité depuis le 1^{er} janvier 2018 et le transfert de la compétence collecte.

- **Compétences liées au service :**

- ✓ Collecte, Transport et Dépollution des eaux usées
- ✓ Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif
- ✓ Gestion des eaux pluviales urbaines

- **Territoire desservi :**

- ✓ Baincthun
- ✓ Boulogne-sur-mer
- ✓ La Capelle-les-Boulogne
- ✓ Condette
- ✓ Conteville-lez-Boulogne
- ✓ Dannes
- ✓ Echinghen
- ✓ Equihen-Plage
- ✓ Hesdigneul-les-Boulogne
- ✓ Hesdin l'Abbé
- ✓ Isques
- ✓ Le Portel
- ✓ Nesles
- ✓ Neufchâtel-Hardelot
- ✓ Outreau
- ✓ Pernes-les-Boulogne
- ✓ Pittefaux
- ✓ Saint-Etienne-au-Mont
- ✓ Saint-Léonard
- ✓ Saint-Martin-Boulogne
- ✓ Wimereux
- ✓ Wimille



1.2 La gestion du service

La compétence « Assainissement » s'exerce sous la responsabilité du Vice-Président en charge des politiques de l'eau et développement balnéaire, Olivier BARBARIN.

Le service Assainissement est exploité principalement en délégation de service public par voie d'affermage avec un opérateur unique VEOLIA à travers 12 contrats et en partie en régie directe par la CAB.

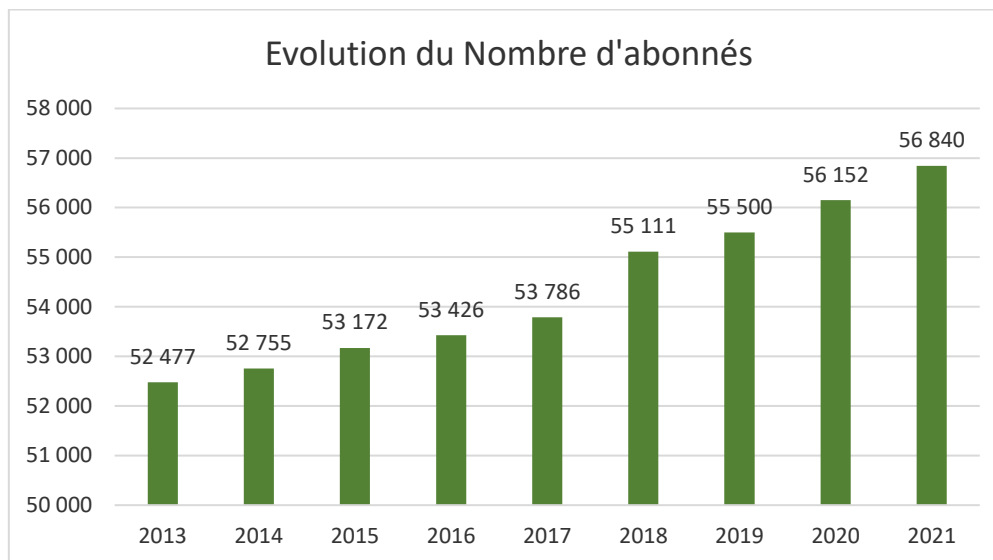
	Nom du Déléataire	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Missions du déléataire
Les STEP reprises au contrat sont les suivantes : Boulogne-sur-mer (SELIANE), Baincthun, Conteville, Lagune de la Capelle, Equihen-plage, Inquéterie, Isques, Landacres, Le Portel, Nesles, Pernes-les-Boulogne et Wimille-Wimereux	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2023	Gestion des STEP
Réseaux de Boulogne-sur-mer et Hesdigneul-les-Boulogne	VEOLIA	01/01/2022	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Dannes	VEOLIA	09/08/2016	08/08/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Equihen-Plage	VEOLIA	01/09/2016	31/08/2028	Gestion des Réseaux
Réseaux d'Hesdin l'Abbé	VEOLIA	01/07/2015	30/06/2027	Gestion des Réseaux
Réseaux de Le Portel	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Outreau	VEOLIA	01/01/2014	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, Conteville-lez-Boulogne, La Capelle-les-Boulogne et Pernes-les-Boulogne	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Saint-Léonard, Saint Etienne-au-Mont, Isques	VEOLIA	01/01/2017	31/12/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Nesles, Neufchâtel-Hardelot et Condette	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Wimille et Wimereux	VEOLIA	01/01/2017	31/12/2028	Gestion des Réseaux
Réseaux de la ZI de Landacres	Exploitation en régie par la CAB			
Assainissement Non Collectif	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024	Contrôle des installations

Le 1^{er} janvier 2022, un nouveau contrat de délégation de service public est entré en vigueur pour l'exploitation des réseaux de Boulogne sur Mer et Hesdigneul les Boulogne.

2. Les caractéristiques techniques du service

2.1 Les abonnés

En 2021, le service public d'assainissement collectif comptait 56 840 abonnés sur le territoire de la CAB. Le nombre d'abonnés présente une tendance à la hausse ces dernières années.



Le service dessert également les activités industrielles et artisanales (abonnés non domestiques). Tout déversement d'eaux usées non-domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées doit être autorisé par la CAB. Cela se traduit par une autorisation administrative de déversement qui peut être complétée le cas échéant d'une convention spéciale de déversement. Au 31/12/2021, le nombre de ces actes administratifs est le suivant :

	Nombre d'Autorisation Administrative de déversement	Nombre de Convention spéciale de déversement
STEP de Baincthun	0	0
STEP de Boulogne-sur-mer (Séliane)	57	52
STEP de Nesles	26	0
STEP d'Equihen-Plage	0	0
STEP de Isques	2	2
STEP de Landacres	4	4
LAGUNE de La Capelle-les-Boulogne	3	0
STEP de Le Portel	0	0
STEP de Saint-Martin-les-Boulogne - l'Inquétrie	0	0
STEP Wimille / Wimereux	47	4
STEP de Conteville-lez-Boulogne	0	0
TOTAL	139	62

Les abonnés qui ne sont pas desservis par un réseau font partie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ils gèrent leurs eaux usées via leur installation privée. En 2021, on a comptabilisé **2 476 abonnés** du SPANC.

A noter que 2 communes (Pittefaux et Echinghen) relèvent entièrement de l'assainissement non collectif.

2.2 Le patrimoine et la performance des réseaux de collecte

2.2.1 Les réseaux de collecte

Le réseau de collecte représente un total de **514,9 km**. Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des différents réseaux d'assainissement eaux usées de la CAB.

Commune	Linéaire de réseau gravitaire (en ml)	Linéaire de réseau sous vide (en ml)	Linéaire de réseau de refoulement (en ml)
Boulogne-sur-Mer, Hesdigneul-les-Boulogne	122 288	0	2 202
Dannes	6 861	0	885
Equihen-Plage	13 757	0	1 446
Hesdin l'Abbé	4 546	0	208
Le Portel	31 363	0	272
Outreau	50 043	0	1 724
Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, La Capelle-les-Boulogne, Conteville-lez-Boulogne, Pernes-les-Boulogne	59 288	0	2 974
Isques, Saint-Léonard, Saint-Etienne-au-mont	44 477	0	5 576
Neufchâtel-Hardelot, Nesles, Condette	80 102	0	10 241
Wimille et Wimereux	58 514	0	6 977
ZI Landacres	6 360	0	0
ZI Liane	0	4 692	147
TOTAL	477 599	4 692	32 652

On distingue deux types d'intervention sur les réseaux d'assainissement :

- Les opérations programmées : ce sont essentiellement les opérations d'auscultation du réseau par caméra, les programmes de curage préventif du réseau
- Les opération non programmées ou curatives : ce sont les interventions de désobstruction des réseaux et de curage faites en urgence pour rétablir le libre écoulement.

Le tableau ci-après récapitule les interventions réalisées sur les réseaux de collecte des eaux usées en 2021.

Commune	Nombre de désobstruction sur branchements et réseaux	Nombre de désobstruction / 1 000 abonnés	Linéaire de réseau curé en préventif (en ml)	Linéaire d'inspection caméra (en ml)
Baincthun	1	6	300	0
Boulogne-sur-mer	138	7	7 851	1 434
Condette	6	5	964	0
Conteville-lez-Boulogne	2	15	0	0
Dannes	4	7	1 108	0
Equihen-Plage	13	9	2 656	840
Hesdigneul-les-Boulogne	4	20	465	464
Hesdin l'Abbé	0	0	769	0
Isques	6	12	0	205
La Capelle-les-Boulogne	4	11	0	0
Le Portel	48	10	4 124	2722
Nesles	1	2	2 007	0
Neufchâtel-Hardelot	29	5	10 148	185
Outreau	45	7	4 898	392
Pernes-les-Boulogne	1	8	0	0
Saint-Etienne-au-Mont	6	3	2 161	78
Saint-Léonard	10	7	1 160	207
Saint-Martin-Boulogne	37	7	5 170	3 091
Wimereux	42	9	4 692	360
Wimille	15	9	882	0
ZI Liane	1	15	0	0
ZI Landacres	0	0	0	0
TOTAL	413	7	49 355 Soit 9,6 % du linéaire total	9 977 Soit 1,9 % du linéaire total

L'un des aspects de la performance d'un réseau de collecte s'apprécie au travers de ses conditions d'écoulement par temps sec. On définit un point noir du réseau de collecte, un tronçon de réseau sur lequel il est nécessaire de passer plus de deux fois par an pour curage.

Le détail du nombre de points noirs sur la CAB en 2021 est le suivant :

Commune	Nombre de points noirs
Baincthun	0
Boulogne-sur-mer	2
Condette	0
Conteville-lez-Boulogne	0
Dannes	1
Equihen-Plage	4
Hesdigneul-les-Boulogne	0
Hesdin l'Abbé	1
Isques	0
La Capelle-les-Boulogne	0
Le Portel	10
Nesles	0
Neufchâtel-Hardelot	2
Outreau	6
Pernes-les-Boulogne	0
Saint-Etienne-au-Mont	2
Saint-Léonard	0
Saint-Martin-Boulogne	6
Wimereux	2
Wimille	1
ZI Liane	0
ZI Landacres	0
TOTAL	37
	<i>Soit 7,2 points noirs pour 100 km</i>

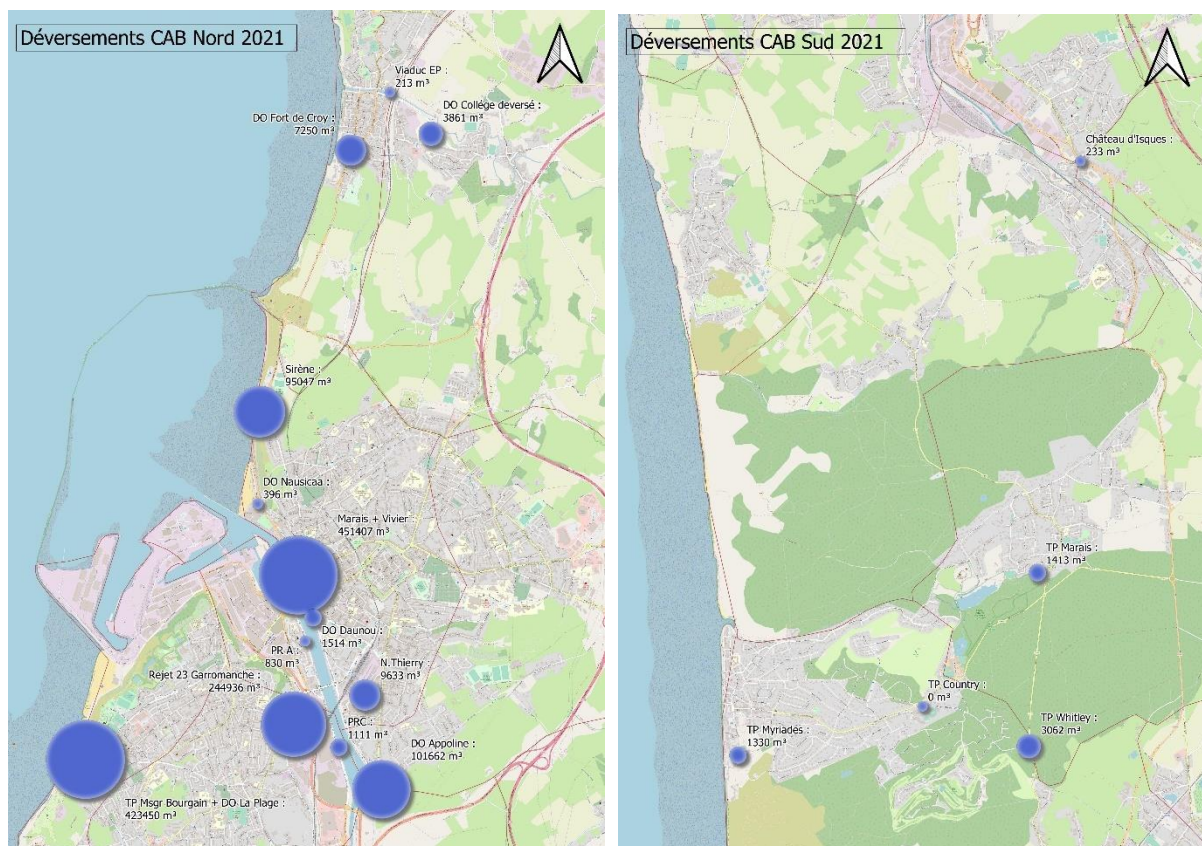
Un autre aspect de la performance des réseaux porte sur la part d'eau claire parasite qu'ils collectent, soit par drainage à cause de défauts d'étanchéité des réseaux, soit par apport d'eau de pluie dans le cas des réseaux unitaires ou de mauvais raccordements.

Ces volumes excédentaires occasionnent des rejets d'eaux non traitées au niveau de déversoirs d'orage, des postes de refoulement ou des points bas des réseaux ainsi que des frais d'exploitation (pompage, traitement...).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la réglementation impose une obligation de résultat sur la limitation de ces volumes déversés. Le critère utilisé est, soit le nombre de jours de déversement qui doit être inférieur

à 20 jours par déversoir d'orage et par an (cas de Seliane), soit celui d'un volume déversé et non traité représentant un volume inférieur à 5% du volume total collecté dans l'année (cas de toutes les STEPs de la CAB sauf Seliane). Ce seuil s'apprécie sur la base de 5 années.

La carte ci-dessous représente les déversements observés en 2021 sur le territoire de la CAB :



Secteur Nord de la CAB

Secteur Sud de la CAB

Deux systèmes d'assainissement ne respectent pas ce seuil :

- Seliane : le nombre de jour de déversement d'eaux non traité est supérieur à 20 jours par an
- Le Portel (Outreau et Le Portel) : le volume déversé non traité représente 16,3% du volume collecté (au lieu des 5 % maximum selon la réglementation).

Pour le système de Le Portel, la CAB s'est engagée sur un programme de travaux, validé par la police de l'eau le 23 juillet 2020, afin de limiter ces déversements.

2.2.2 Les postes de refoulement

Un poste de refoulement est une installation équipée d'un dispositif de pompage permettant de relever les eaux. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de postes de refoulement existant sur le réseau d'assainissement eaux usées de la CAB.

Commune	Nombre de postes de refoulement
Baincthun	2
Boulogne-sur-mer	17
Conteville-lez-Boulogne	2
Dannes	5
Equihen-Plage	9
Hesdin l'Abbé	6
Hesdigneul-les-Boulogne	2
La Capelle-les-Boulogne + Huplandre	1
Le Portel	6
Outreau	6
Pernes-les-Boulogne (sauf Huplandre)	2
Saint-Martin-Boulogne	9
Isques + Saint-Léonard + Saint-Etienne-au-mont	28
Neufchâtel-Hardelot + Nesles + Condette	49
Wimille et Wimereux	35
ZI Landacres	0
ZI Liane	0
TOTAL	179

2.2.3 Les travaux réalisés

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a réalisé en 2021 les travaux suivants :

- Boulogne-sur-Mer – rues Providence et Cloître – Renouvellement du réseau unitaire sur 110 ml et de 38 branchements. Coût 153 000 € HT
- Outreau – rue Kennedy – Mise en séparatif avec la création d'un réseau d'eaux usées sur 101 ml et création de 8 branchements – Coût 65 000 €
- Boulogne-sur-Mer – Rue de Joinville – Renouvellement du réseau unitaire sur 43 ml, chemisage sur 45 ml et reprise de 13 branchements. Coût 82 500 € HT
- Le Portel – Avenue de Béthune et Boulevard Lyautey– Renouvellement du réseau d'eaux usées sur 38 ml et reprise d'1 branchement – Coût 43 500 € HT
- Outreau – Boulevard Spingard et rue St Michel – Chemisage du réseau d'eaux usées sur 465 ml et reprise de 17 branchements – Coût 94 000 € HT
- Le Portel – Carrefour rues Carnot/Outreau/Joffre – Mise en séparatif avec la création d'un réseau d'eaux usées sur 91 ml et création de 9 branchements – Coût 64 000 € HT
- Mise à niveau ou renouvellement de 33 tampons de regard

Le délégataire a également réalisé les travaux suivants :

- Boulogne sur mer – rue d’Ambleteuse – Chemisage du réseau d’eaux usées sur 137 ml
- Boulogne sur mer – rue Henri Barbusse – Chemisage du réseau d’eaux usées sur 68 ml
- Renouvellement de 57 branchements
- Mise à niveau ou remplacement de 95 tampons.

2.2.4 Les aides au raccordement

La CAB a signé une convention de partenariat avec l’Agence de l’Eau Artois Picardie pour les subventions aux particuliers dans le cadre de leurs travaux de raccordement aux réseaux d’assainissement collectif ou de la modification de leur réseaux privés.

A ce titre, la CAB vérifie les travaux réalisés et instruit les dossiers de demande de subvention pour le compte de l’agence de l’Eau.

En 2021, 37 dossiers de subvention ont été instruits pour un montant d’aide apportée de 38 183 €.

2.3 Le patrimoine et la performance des stations d’épuration

2.3.1 La station d’épuration de Baincthun

Mise en service en 2009, la station d’épuration de Baincthun est d’une capacité de 720 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau d’Echinghen. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

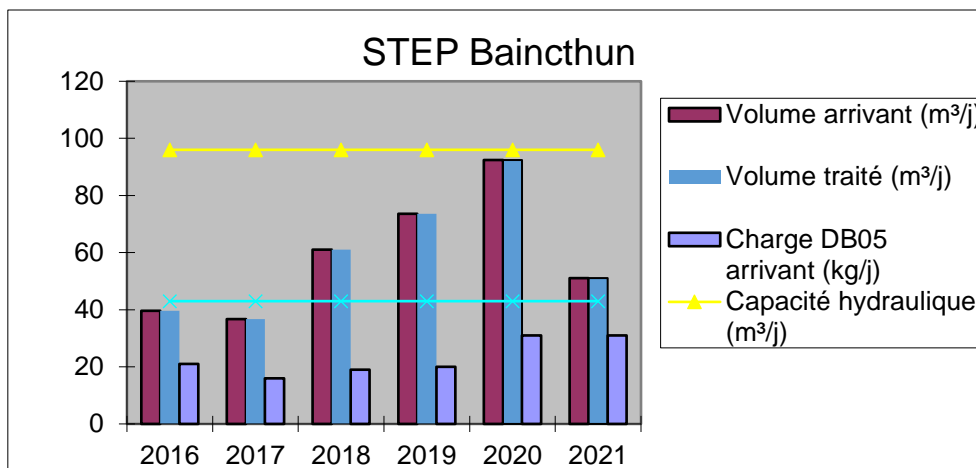
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 100 m3 avant évacuation sur Séliane
-

Cette station d’épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 7 juin 2007.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d’épuration de Baincthun sont les suivants :

Baincthun	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	37	61	74	92	51
Capacité hydraulique (m ³ /j)	96	96	96	96	96
Charge DB05 arrivant (kg/j)	16	19	20	31	31
Capacité épuratoire (kg/j)	43	43	43	43	43



Les charges reçues lors de l'unique bilan représentent 72,1 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	1	53,5	3,6	93,4	96	125		
DBO ₅	1	22,7	1,0	95,6	27	25		
MES	1	25,5	1,6	93,9	42	35		
NTK	1	4,1	0,2	95,4	5,1	-		
NGL	1	4,1	0,4	90,2	11	-		25
Pt	1	0,6	0,2	65,8	5,9	-		40

La station d'épuration a présenté 1 bilan non-conforme (0 en 2020) :

- 1 non-conformité sur la DBO5 et les MES le 23 juin – valeur non réhabilitaire - consécutive à une intervention de nettoyage des biodisques par camion hydrocureur

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 0,9 tonnes pour l'année 2021 (5,1 T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers la station Séliane : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Baincthun : Conforme

2.3.2 La station d'épuration de Boulogne-sur-mer - SELIANE

Mise en service en 2006, la station d'épuration de Boulogne sur mer est d'une capacité de 180 000 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

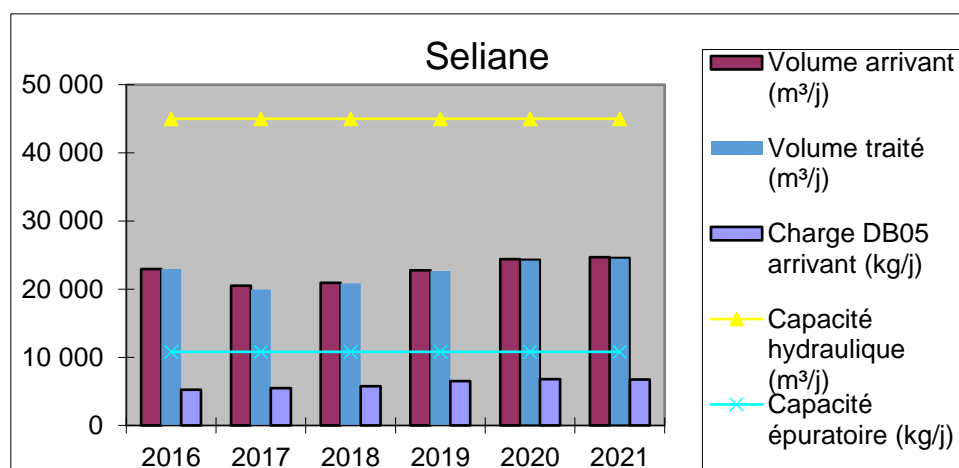
- Prétraitement : Dégrilleurs, Dessableurs / Deshuileurs, Tamiseurs,
- Filière de traitement : Décanteurs primaires, biofiltration, désinfection UV
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse, incinération

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 19 février 2003, modifié les 17 mai 2004, 29 juin 2011 et 27 octobre 2017.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Boulogne sur mer sont les suivants :

Seliane	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	20 487	20 938	22 761	24 383	24 701
Capacité (m ³ /j) hydraulique	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Charge DB05 arrivant (kg/j)	5 470	5 759	6 516	6 791	6 744
Capacité (kg/j) épuratoire	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800



Les charges moyennes reçues représentent 63% de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 15 839 kg/j soit 147% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	156	13 597	1 551	86,8	84,5	125	OU	75
DBO ₅	156	6 715	479	92,7	20,5	25	OU	80
MES	156	6 017	401	93,4	16,7	35	OU	90

NTK	104	1 205	114	90,2	4,82	-		-
NGL	104	1 205	249	78,1	10,35	10	OU	70
Pt	104	151	19	87,6	0,77	1	OU	80

La station d'épuration a présenté 10 bilans non-conformes (7 en 2020) :

- 1 non-conformité sur DBO5 et MES le 14 janvier – valeur non rédhibitoire
- 2 non-conformités sur la DBO5 les 19 et 22 janvier – valeurs non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DBO5 et MES le 30 janvier – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 03 février – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DBO5 et MES le 16 juin – valeur rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DBO5, DCO et MES le 01 octobre – valeur rédhibitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 04 octobre – valeur rédhibitoire
- 1 non-conformité sur E.Coli et Enterocoque le 05 octobre – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 04 novembre – valeur non rédhibitoire

Au vu des bilans et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Boulogne sur mer affiche un taux de conformité des performances de 98 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 3 486,7 tonnes pour l'année 2021 (3 688,1 T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 28,1 %
- Incinération : 71,9%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Boulogne sur mer non conforme car les rejets par temps de pluie sont supérieurs à 20 jours par an

2.3.3 La Station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne

Mise en service en 2011, la station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne est d'une capacité de 360 Equivalent Habitants et son rejet se fait via un fossé dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

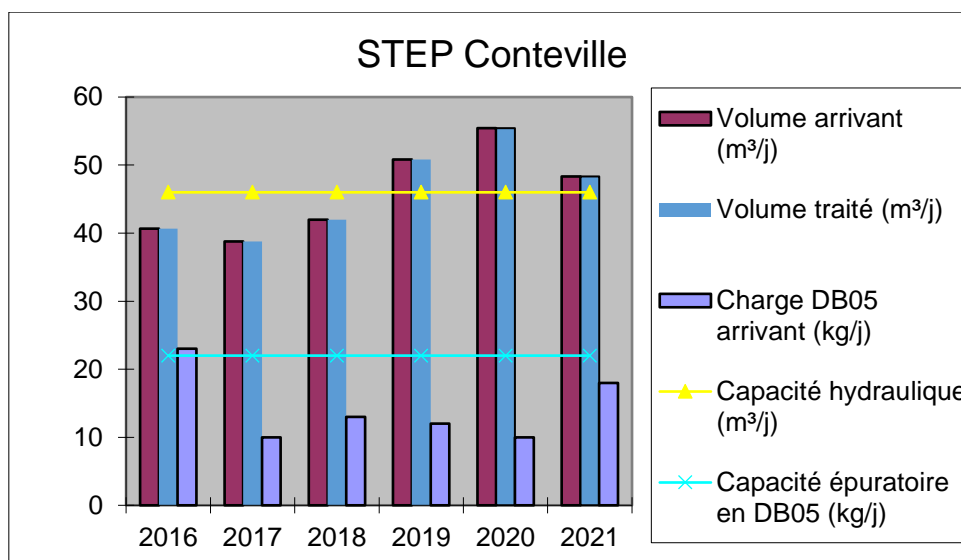
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 50 m³ avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 30 septembre 2010, complété le 26 mars 2013.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne sont les suivants :

Conteville	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	39	42	51	55	48
Capacité hydraulique (m ³ /j)	46	46	46	46	46
Charge DB05 arrivant (kg/j)	10	13	12	10	18
Capacité épuratoire en DB05 (kg/j)	22	22	22	22	22



Les charges moyennes reçues représentent 81,8 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 19,1 kg/j, soit 86,8% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	4	26,5	2,1	91,3	57,5	90		
DBO ₅	4	11,7	0,4	96,0	11,7	20		
MES	4	9	0,3	96,6	7,7	30		
NTK	1	3,1	0,2	93,3	5,5			
NGL	1	3,1	0,7	78,2	17,9			
Pt	1	0,4	0,2	37,9	5,9			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ces normes de rejet.

- Gestion des boues et sous-produits

En 2021, 3,6 tonnes de boues ont été évacuées (8,1T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers la station Séliane : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Conteville-lez-Boulogne : Conforme

2.3.4 La station d'épuration d'Equihen-Plage

Mise en service en 1989, la station d'épuration d'Equihen-Plage est d'une capacité de 9 300 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la manche. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

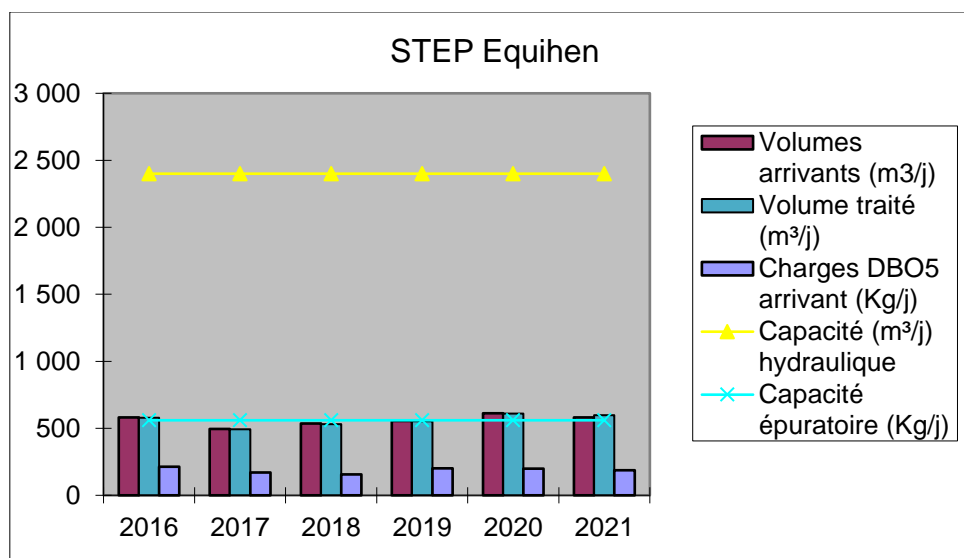
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : silo à boue, filtre à bande

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 24 aout 1990.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration d'Equihen-Plage sont les suivants :

Equihen	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	496	535	555	611	580
Capacité (m ³ /j) hydraulique	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Charge DB05 arrivant (kg/j)	170	156	201	198	186
Capacité (kg/j) épuratoire	560	560	560	560	560



Les charges moyennes reçues représentent 33 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 279kg/j, soit 49 % de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	12	439,6	16,3	95,9	28,2	90		80
DBO ₅	12	197,3	2,3	98,5	4,6	20		80
MES	12	217,8	2,3	98,6	4,8	30		90
NTK	4	52,2	2,0	95,5	3,7			
NGL	4	52,2	4,5	91,3	7,0	15		70
Pt	4	6,1	3,5	42,6	5,4	2		80

La station d'épuration n'a présenté aucun bilan non-conforme en 2021 (1 en 2020).

Au vu des bilans et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Equihen Plage affiche un taux de conformité des performances de 100 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuée en tonnes de matière sèche est de 53,7 tonnes pour l'année 2021 (39,7 T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Equihen Plage : Conforme

2.3.5 La station d'épuration d'Isques

Mise en service en 2014, la station d'épuration de Isques est d'une capacité de 9 750 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

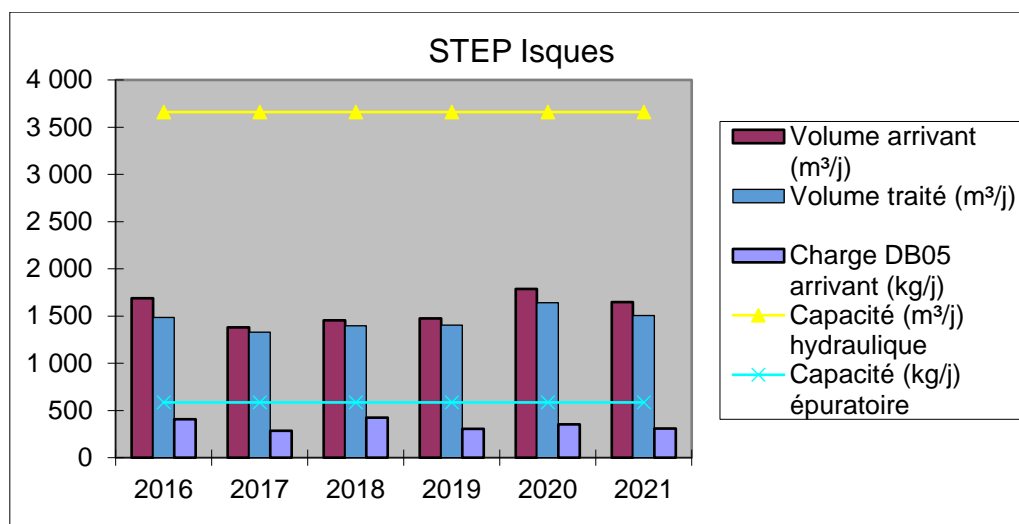
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / deshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 14 aout 2019.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Isques sont les suivants :

Isques	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	1 381	1 454	1 473	1 786	1 646
Capacité (m ³ /j) hydraulique	3 660	3 660	3 660	3 660	3 660
Charge DB05 arrivant (kg/j)	284	425	306	352	307
Capacité (kg/j) épuratoire	585	585	585	585	585



Les charges moyennes reçues représentent 52 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 452 kg/j, soit 77% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	24	771,9	49,5	92,70	30,8	90	OU	80
DBO ₅	24	335,9	9,4	96,6	6,2	20	OU	80
MES	24	346,8	13	95,3	8,8	30	OU	90
NTK	12	98,8	4,0	94,4	2,9			
NGL	12	98,8	6,8	91,6	4,4	15	OU	70
Pt	12	9,7	0,4	94	0,3	2	OU	80

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

Au vu des bilans et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Isques affiche un taux de conformité des performances de 100%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 135,1 tonnes pour l'année 2021 (139,4T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Isques : Conforme

2.3.6 La station d'épuration de l'Inqueterie

Mise en service en 1984, la station d'épuration de l'Inqueterie est d'une capacité de 1 333 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau des Près Pourris. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

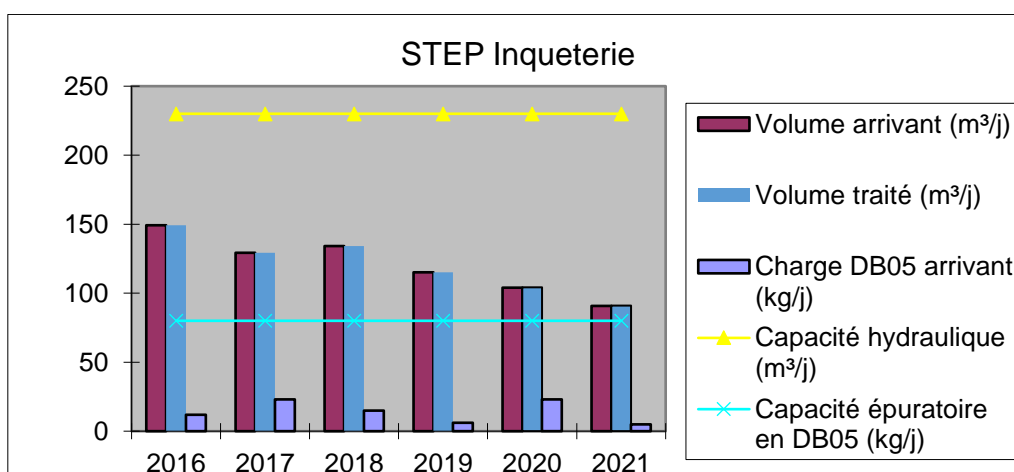
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et décanteur lamellaire)
- Filière de traitement des boues : stockage dans un silo à boues de 100 m3 avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration n'a pas encore d'arrêté préfectoral.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de l'Inqueterie sont les suivants :

Inqueterie	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	129	134	115	104	91
Capacité (m ³ /j) hydraulique	230	230	230	230	230
Charge DB05 arrivant (kg/j)	23	15	6	23	5
Capacité (kg/j) épuratoire	80	80	80	80	80



Les charges moyennes reçues représentent 6,3 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 14 kg/j, soit 17,5 % de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	2	33,6	2,8	91,6	17,2	200	OU	60
DBO ₅	2	9,1	0,5	94,0	3,3	35	OU	60
MES	2	39,1	0,9	97,7	5,5			50
NTK	2	2,75	0,2	91,4	1,1			
NGL	2	2,75	2,5	10,5	15,0			
Pt	2	1,4	0,25	47,6	1,6			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 1,2 tonnes pour l'année 2021 (4,6T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers une autre STEP (Seliane) : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de l'Inquétérie : Conforme

2.3.7 La station d'épuration de La Capelle-les-Boulogne

- Description de l'ouvrage

Mise en service en 2009, la station d'épuration de La Capelle les Boulogne est d'une capacité de 533 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau de la Corette. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur
- Filière de traitement : lagunage

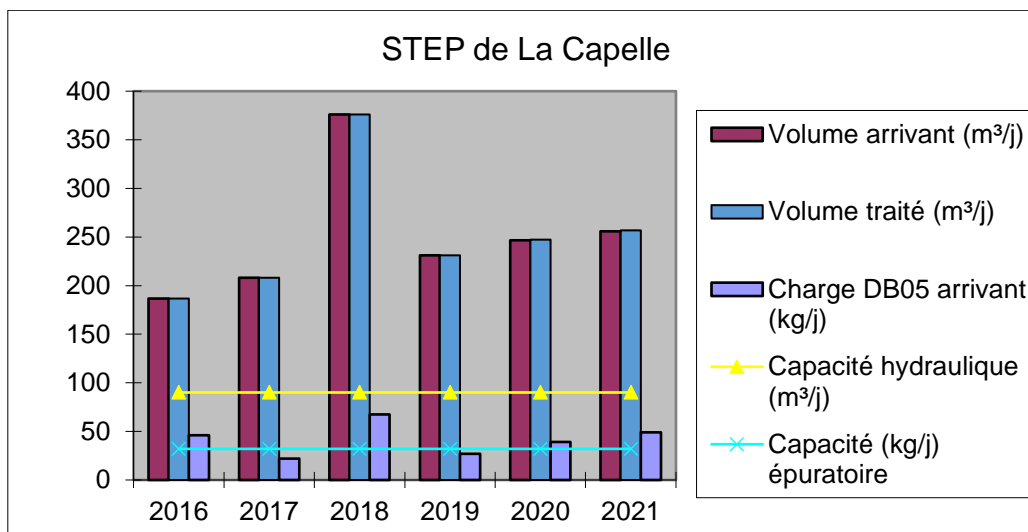
Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 29 octobre 2007.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de La Capelle sont les suivants :

La Capelle	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	208	376	231	247	256
Capacité (m ³ /j) hydraulique	90	90	90	90	90

Charge DBO5 arrivant (kg/j)	22	68	27	39	49
Capacité (kg/j) épuratoire	32	32	32	32	32



Les charges moyennes reçues représentent 153 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 59,53 kg/j, soit 186 % de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	4	99,0	14,8	85	60,7	90		
DBO ₅	4	46,4	2,3	96	9,5	30		
MES	4	26,1	5,3	79,7	21,7	150		
NTK	4	13,2	5,0	62	20,6			
NGL	4	13,2	5,2	60,4	21,5	20		
Pt	4	1,7	0,8	56	3,1			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

- Gestion des boues et sous-produits

S'agissant d'une lagune et en l'absence de curage, il n'y a pas de boues produites.

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de La Capelle-les-Boulogne : Conforme

2.3.8 La station d'épuration de Landacres

Mise en service en 2002 et agrandie en 2017, la station d'épuration de Landacres est d'une capacité de 19 500 Equivalent Habitants et son rejet se fait le Rieux, affluent de la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

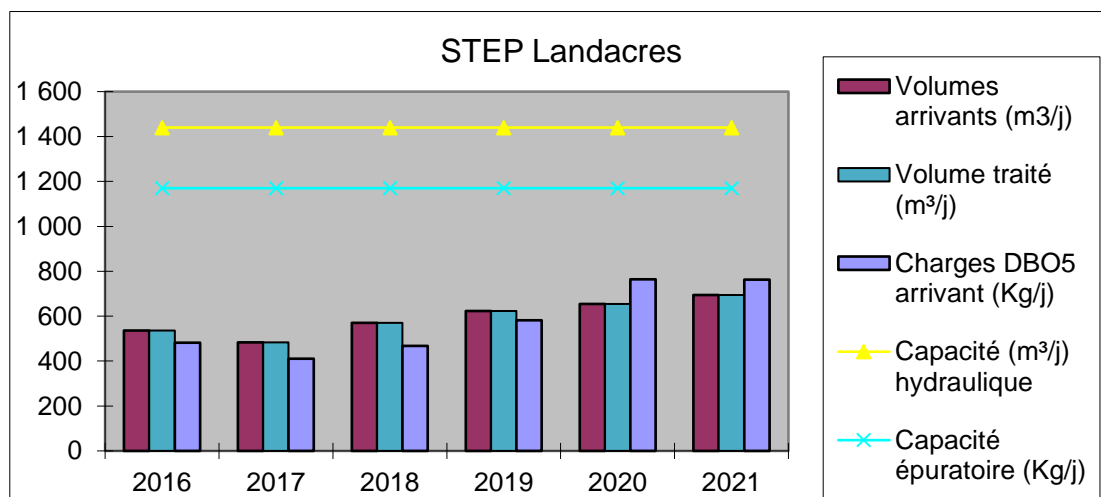
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 8 janvier 2014, complété les 18 juin 2014 et 3 novembre 2017. Elle traite les effluents des communes d'Hesdigneul-les-Boulogne et d'Hesdin l'Abbé, ainsi que les industriels installés sur la zone de Landacres. Les rejets industriels étant prépondérants, cette station n'est pas considérée comme une station urbaine.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Landacres sont les suivants :

Landacres	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	483	571	624	654	694
Capacité (m ³ /j) hydraulique	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	410	468	582	764	763
Capacité (kg/j) épuratoire	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170



Les charges moyennes reçues représentent 65 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 1 087kg/j, soit 93% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration journalière (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	104	1 336,3	36,8	97,3	51,7	100		
DBO ₅	52	682,7	3,4	99,6	4,7	15		
MES	104	391,8	9,3	97,7	12,7	20		
NTK	25	62,0	6,6	87,2	11,2	7		
NGL	25	62,0	6,9	84,6	13,6	15		
Pt	25	6,6	0,4	93,8	0,58	2		

La station d'épuration a présenté 26 bilans non-conformes (37 en 2020) :

- 1 non-conformité sur DCO et MES le 14/01/2021 – valeur rédhibitoire – lié à un dépassement des conditions normales de fonctionnement
- 1 non-conformité sur DBO₅, DCO, MES, NGL et NTK le 17/02/2021 – valeur rédhibitoire - consécutive à l'arrivée sur les bassins biologiques d'un effluent avec des caractéristiques biocides
- 1 non-conformité sur DCO et MES le 22/02/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DCO et MES le 24/02/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DCO 02/03/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DBO₅, DCO, MEH, MES, NGL et NTK le 03/03/2021 – valeur rédhibitoire
- 1 non-conformité sur les DCO et MES le 08/03/2020 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur les DCO et MES le 10/03/2020 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur NGL et NTK le 16/03/2021 – valeur rédhibitoire
- 1 non-conformité sur MES le 17/03/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DCO et MES le 22/03/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK et Ptot le 25/03/2021 – valeur rédhibitoire – liée à l'arrivée d'une pollution mousseuse
- 1 non-conformité sur DCO et MES le 31/03/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DBO₅, DCO et MES le 01/04/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DCO et MES le 05/04/2021 – valeur non rédhibitoire
- 1 non-conformité sur DCO, MEH, MES, NGL et NTK le 08/04/2021 – valeur rédhibitoire
- 2 non-conformités sur MEH les 05/05 et 10/06/2021 – valeurs non rédhibitoires
- 3 non-conformités sur la température les 14/06, 17/06 et 21/07/2021 – valeurs non rédhibitoires
- 1 non-conformité sur MEH et Pt le 04/08/2021 – valeurs non rédhibitoires
- 1 non-conformité sur NTK le 25/08/2021 – valeurs non rédhibitoires
- 1 non-conformité sur les MEH et température de l'eau le 09/09/2021 – valeurs non rédhibitoires
- 2 non-conformités sur MEH les 04/10 et 01/11/2021 – valeurs non rédhibitoires

Au vu des bilans conformes/non conformes et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station

d'épuration de Landacres affiche un taux de conformité des performances de 80 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 106,3 tonnes pour l'année 2020 (131,1T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La station d'épuration est mixte, recevant des effluents industriels et domestiques. La police de l'eau n'émet de jugement de conformité.

2.3.9 La station d'épuration de Le Portel

Mise en service en 1994, la station d'épuration de Le Portel est d'une capacité de 36 700 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Manche via le Rieu Cat. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

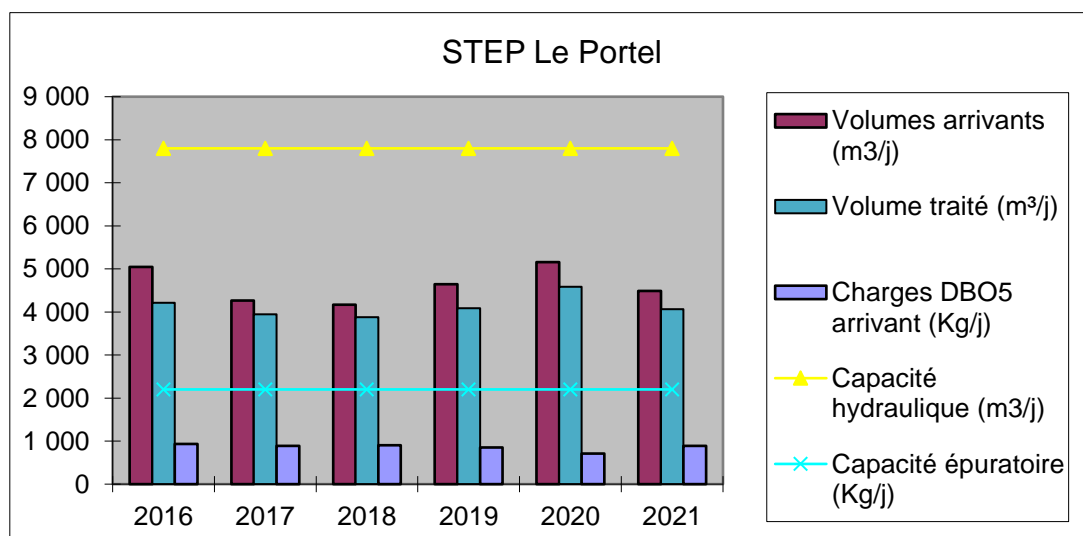
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 11 octobre 2019.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Le Portel sont les suivants :

Le Portel	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	4 267	4 171	4 644	5 158	4 486
Capacité (m ³ /j) hydraulique	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	890	905	848	710	886
Capacité (kg/j) épuratoire	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200



Les charges moyennes reçues représentent 40% de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 1 182 kg/j, soit 54% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	52	1941,9	130,1	93,3	27,8	90	OU	80
DBO ₅	52	886,8	34,8	97,3	5	20	OU	80
MES	52	828,8	38,75	95,6	8,6	30	OU	90
NTK	24	220,2	23,2	92,9	3,2			
NGL	24	220,2	24,1	88,6	5,2	15	OU	70
Pt	24	24,2	3,4	84,6	0,8	2	OU	80

La station d'épuration a présenté 1 bilan non-conforme (2 en 2020) :

- 1 non-conformité sur les MES le 05/10/2021 – valeur non réhabilitaire – lié à une pluviométrie élevée

Au vu des bilans et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration du Portel affiche un taux de conformité des performances de 99 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 259,2 tonnes pour l'année 2021 (249,1T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Le Portel : Non Conforme au niveau national – Les volumes d'effluents déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires.

La CAB s'est engagée sur un programme de travaux, validé par la police de l'eau le 23 juillet 2020, afin de limiter ces déversements.

2.3.10 La station d'épuration de Nesles

Mise en service en 2010, la station d'épuration de Nesles est d'une capacité de 14 583 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau du Longpré. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

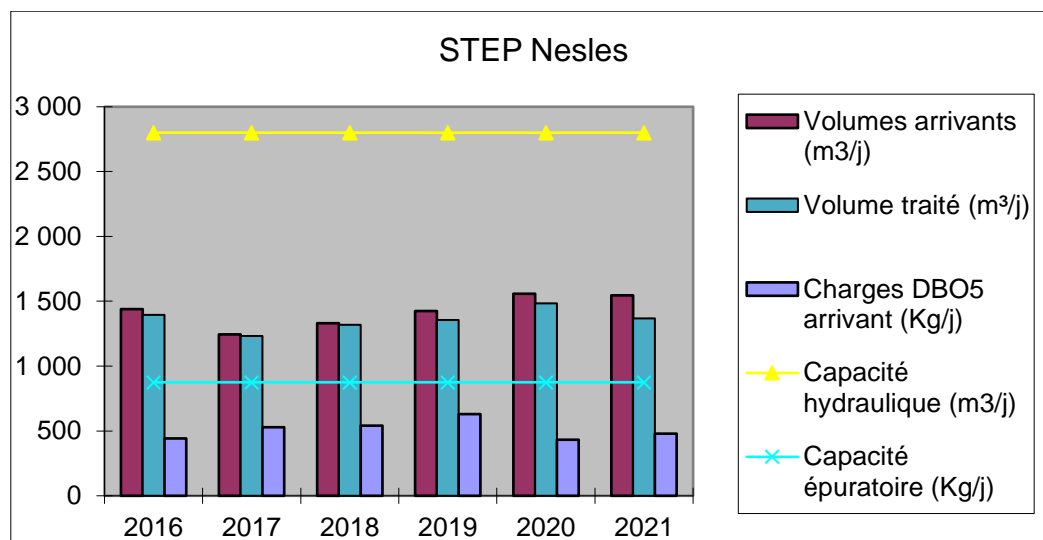
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : système membranaire
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 2 novembre 2007, complété les 8 avril 2012 et 27 octobre 2017. Un nouvel arrêté préfectoral en date du 18 mai 2021 annule et remplace les précédents.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Nesles sont les suivants :

Nesles	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	1 244	1 332	1 424	1 559	1 545
Capacité (m ³ /j) hydraulique	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	529	542	629	431	479
Capacité (kg/j) épuratoire	875	875	875	875	875



Les charges moyennes reçues représentent 55% de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 940 kg/j, soit 107% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	24	1130,8	58,1	94,5	39,4	100	OU	90
DBO ₅	12	527	11,5	96,4	11,2	20	OU	90
MES	24	529,3	10,1	97,8	7,4	20	OU	90

NTK	12	128,1	14,2	87,5	9,6			
NGL	12	128,1	20,6	82,7	13,3	10	OU	85
Pt	12	14,3	1,5	88,4	1,0	2	OU	90

La station d'épuration a présenté 4 bilans non-conformes (2 en 2020) :

- 3 non-conformités sur E.Coli les 22/07, 10/08 et 24/08/2021 – valeur non réhabilitaire – Lié à un dysfonctionnement sur les membranes
- 1 non-conformité sur DBO5 et MES le 07/12/2021 – valeur non réhabilitaire

Au vu des bilans et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Nesles affiche un taux de conformité des performances de 90%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuée en tonnes de matière sèche est de 164,2 tonnes pour l'année 2020 (141,8T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Nesles : Conforme

2.3.11 La station d'épuration de Pernes-les-Boulogne

Mise en service en février 2018, la station d'épuration de Pernes-les-Boulogne est d'une capacité de 365 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

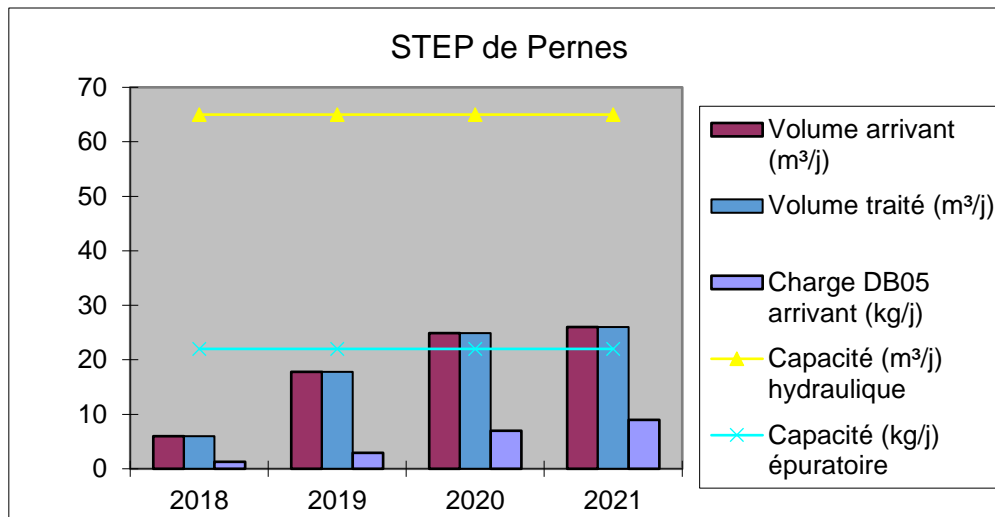
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 50 m3 avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration n'a pas encore d'arrêté préfectoral.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Pernes les Boulogne sont les suivants :

Pernes les Boulogne	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	6	18	25	26
Capacité (m ³ /j) hydraulique	65	65	65	65
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	1	3	7	9
Capacité (kg/j) épuratoire	22	22	22	22



Les charges moyennes reçues représentent 41 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 10,5 kg/j, soit 48% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	4	17,28	1,2	92,9	60,7	90	OU	80
DBO ₅	4	8,0	0,4	95,2	19	20	OU	80
MES	4	7,3	0,1	98,3	6,2	30	OU	90
NTK	4	2,3	0,1	95,9	4,6	20	OU	70
NGL	4	2,3	0,8	64,9	39,3			
Pt	4	0,3	0,1	48,5	6,5			

La station d'épuration n'a présenté aucun bilan non-conforme (1 en 2020).

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuée en tonnes de matière sèche est de 1,0 tonnes pour l'année 2021 (1,6T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers la station Séliane : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Pernes : Conforme

2.3.12 La station d'épuration de Wimereux

Construite en février 1980 et réhabilitée en 2017, la station d'épuration de Wimereux est d'une capacité de 25 000 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

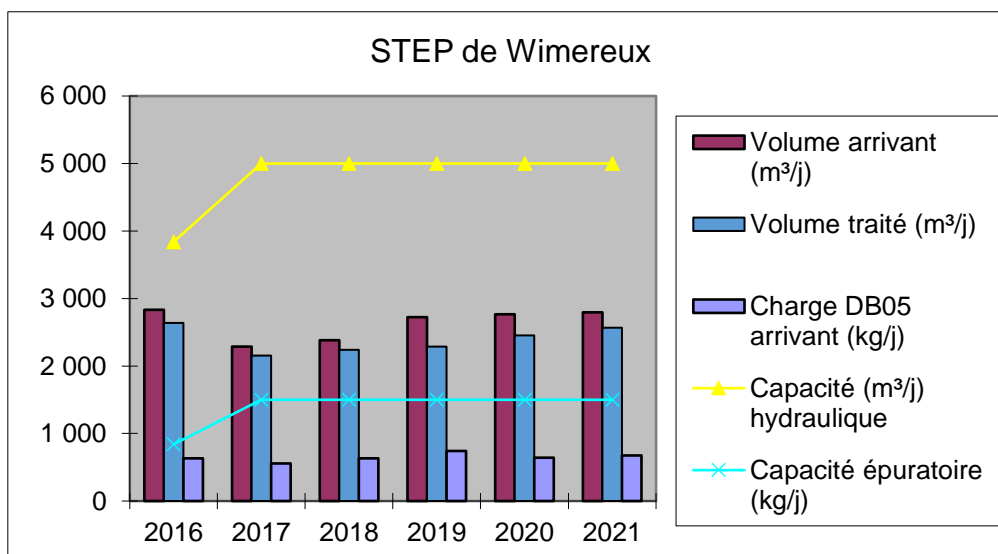
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : filtre presse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 13 février 2019.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Wimereux sont les suivants :

Wimereux	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	2 287	2 383	2 724	2 764	2 797
Capacité (m ³ /j) hydraulique	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	557	633	743	644	676
Capacité (kg/j) épuratoire	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500



Les charges moyennes reçues représentent 45 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 819 kg/j, soit 55% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	24	1493	144,3	89,9	52,9	90	OU	80
DBO ₅	24	681	37	94,2	13,9	20	OU	80
MES	24	731	51,8	92,9	18,4	30	OU	90
NTK	12	148	16,9	80,4	6,5			
NGL	12	148	20,1	83,9	7,7	15	OU	70
Pt	12	16,7	2,9	81,1	1	2	OU	80

La station d'épuration a présenté 4 bilans non-conformes (6 en 2020) :

- 1 non-conformité sur les paramètres MES, DCO et DBO₅ le 21/01/2021– valeurs non réhabilitaires -fait suite à des déversements lors de fortes pluies
- 2 non-conformités sur les paramètres DBO₅ et MES les 03/05 et 18/05/2021 – valeurs réhabilitaires - fait suite à des déversements au niveau du trop-plein du bassin tampon viaduc
- 1 non-conformité sur les MES le 21/06/2021– valeur non réhabilitaire - fait suite à des déversements lors de fortes pluies

Au vu des bilans et des objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Wimereux affiche un taux de conformité des performances de 90%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 225,5 tonnes pour l'année 2021 (260,4T en 2020), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Valorisation agricole :100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Wimereux : Non Conforme, du fait des résultats d'analyses dépassant les seuils de valeurs réhabilitaires.

2.4 L'assainissement non collectif

En 2021, le service a suivi :

- 52 contrôles de conception d'installations neuves ou réhabilitées
- 13 contrôles de bonne exécution d'installations neuves ou réhabilitées
- 145 diagnostics initiaux de bon fonctionnement et d'entretien dont
 - 77 lors de campagne initiée par le SPANC
 - 68 lors de vente

Le Délégué a réalisé 145 diagnostics sur les communes de Baincthun, Condette, Echinghen, Hesdigneul-les-Boulogne, Hesdin l'Abbé, La Capelle-lès-Boulogne, Nesles, Neufchatel-Hardelot,

Outreau, Pernes-les-Boulogne, Saint-Martin-Boulogne et Wimille, dont le bilan est le suivant :

Bilan des contrôles	2021
Absence d'installation	14
Installation non conforme – Travaux < 4 ans	5
Installation non-conforme sans danger	89
Aucune non-conformité avec recommandation	34
Aucune non-conformité sans recommandation	3
Taux de conformité	25,5 %

3. Les caractéristiques financières du service

3.1 Tarification

3.1.1 Tarification de la collecte des eaux usées

Avec la prise de compétence collecte des eaux usées, la communauté d'agglomération du boulonnais a mené une réflexion d'harmonisation du prix de l'assainissement (part collecte) sur 5 ans. Ainsi, le tarif cible pour la part d'un délégataire et pour la part de la collectivité est atteint depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs applicables pour la collecte des eaux usées aux 01/01/2022 sont les suivants :

	Part de la CAB		Part du Délégataire	
	Abonnement	Part Variable	Abonnement	Part Variable
	En €	En €/m ³	En €	En €/m ³
Toutes les communes (sauf Echinghen et Pittefaux en ANC)	30,00	0,3885	0,00	0,7876
ZI Liane	0,00	0,4500	217,52	0,6470
ZI Landacres	0,00	0,0400	0,00	0,0000

3.1.2 Tarification du traitement des eaux usées

Les tarifs applicables pour l'épuration des eaux usées aux 01/01/2022 sont les suivants :

	Part de la CAB		Part du Délégataire	
	Abonnement	Part Variable	Abonnement	Part Variable
	En €	En €/m ³	En €	En €/m ³
Toutes les communes de la CAB sauf Echinghen, Pittefaux (ANC exclusif) et Dannes	0,00	0,3500	0,00	1,7032
Dannes	0,00	0,7597	0,00	0
ZI Liane	0,00	0,3500	0,00	1,7032
ZI Landacres	0,00	0,3500	0,00	1,7032

3.1.3 Impact sur la facture 120 m³

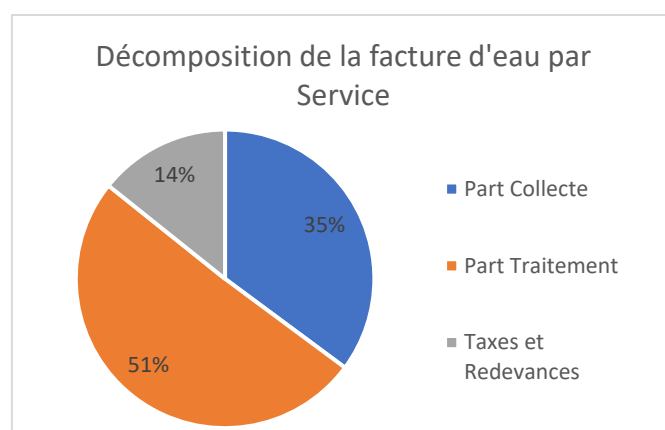
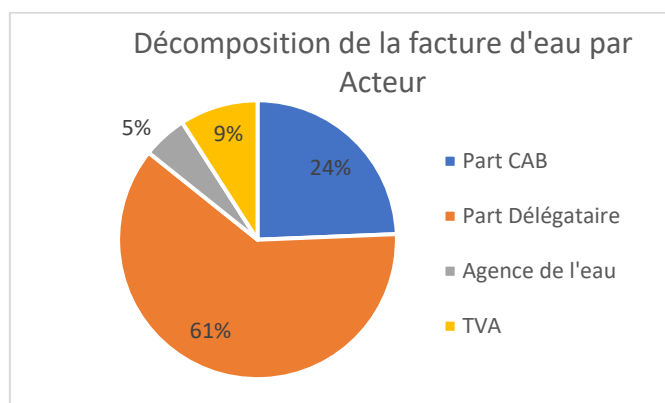
Au 1^{er} janvier 2022, la CAB arrive au terme du processus d'harmonisation du prix de l'eau. Ainsi, le montant d'une facture pour le service assainissement d'un usager domestique consommant 120 m³ dans l'année est de 486,99 € TTC (soit 4,06 € TTC/m³).

Les eaux usées de la commune de Dannes sont traitées par la STEP de Camiers gérée par la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois. C'est pourquoi les usagers de Dannes bénéficient d'un tarif différent. Ainsi, le montant d'une facture pour le service assainissement d'un

usager domestique de Dannes consommant 120 m³ dans l'année est de 316,24 € TTC (soit 2,64 € TTC/m³).

Pour information, le prix moyen observé sur le bassin Artois Picardie est de 2,46 €/m³ (Résultats de l'enquête de 2020).

Un exemple de facture 120 m³ pour chacune des communes de la CAB est fourni en annexe. Les décompositions par acteur et par service sont présentées ci-après pour toutes les communes sauf Dannes.



3.1.4 Tarification de l'assainissement non collectif

Pour l'assainissement non collectif, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022, sont les suivants :

	Prix en Euros HT
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	45,42 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	111,01 €
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	74,94 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	134,61 €
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	45,57 €

3.1.5 Recettes d'exploitation

Cette tarification amène les recettes d'exploitation suivantes :

	En 2021	
	CAB	VEOLIA
Facturation du service aux abonnés (Part fixe et proportionnelle)	5 095 001,08 €	12 514 366,00 €
Facturation des frais de contrôle au délégataire	9 513,14 €	0,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €	381 302,00 €
Subventions (Primes épuratoires)	541 494,00 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €

3.2 Financement des Investissements

- **Montant financier de la section investissement**

La CAB pour réaliser les travaux cités au chapitre 2.3, a engagé les montant suivants de la section investissement du budget Annexe Assainissement de la CAB :

Montants des travaux engagés en 2021	759 420,42 €
Montants des subventions pour ces travaux	208 104,20 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	0,00 €

- **État de la dette du service (en €)**

L'état de la dette au 31 décembre 2021 du budget Annexe Assainissement de la CAB fait apparaître les valeurs suivantes :

En-cours de la dette (montant restant dû)	14 992 243,15 €	
Montant remboursé durant l'exercice	capital	3 579 050,49 €
	intérêts	651 092,32 €

- **Amortissements**

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements du budget Annexe Assainissement de la CAB a été de 2 532 964,28 €.

3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

En 2021, le service a reçu 96 demandes d'abandon de créances, pour un montant total de 8 709,00 € abandonné ou versé à un fonds de solidarité.

ANNEXES –

- **Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier 2022 des usagers de toutes les communes sauf Dannes**

		FACTURE 120m ³	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
Collecte des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			30,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	0,7876 €	94,51 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,3885 €	46,62 €
Total Collecte des eaux usées			171,13 €
Traitement des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	1,7032 €	204,38 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,3500 €	42,00 €
Total Traitement des eaux usées			246,38 €
Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie			
Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0,2100 €	25,20 €
Total Agence de l'Eau			25,20 €
TVA			
Assainissement (10%)	0,1		44,27 €
Total TVA			44,27 €
TOTAL			
Assainissement - Total HT			442,72 €
Assainissement - Total TTC			486,99 €
Prix TTC assainissement du m³			4,06 €

- Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier 2022 des usagers de la commune de Dannes

		FACTURE 120m ³	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
Collecte des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			30,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	0,7876 €	94,51 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,3885 €	46,62 €
Total Collecte des eaux usées			171,13 €
Traitement des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	0,0000 €	0,00 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,7597 €	91,16 €
Total Traitement des eaux usées			91,16 €
Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie			
Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0,2100 €	25,20 €
Total Agence de l'Eau			25,20 €
TVA			
Assainissement (10%)	0,1		28,75 €
Total TVA			28,75 €
TOTAL			
Assainissement - Total HT			287,49 €
Assainissement - Total TTC			316,24 €
Prix TTC assainissement du m³			2,64 €

- Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier 2022 des usagers de la ZI Liane

		FACTURE 120m ³	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
Collecte des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			217,52 €
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	0,6470 €	77,64 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,4500 €	54,00 €
Total Collecte des eaux usées			349,16 €
Traitement des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	1,7032 €	204,38 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,3500 €	42,00 €
Total Traitement des eaux usées			246,38 €
Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie			
Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0,2100 €	25,20 €
Total Agence de l'Eau			25,20 €
TVA			
Assainissement (10%)	0,1		62,07 €
Total TVA			62,07 €
TOTAL			
Assainissement - Total HT			620,74 €
Assainissement - Total TTC			682,82 €
Prix TTC assainissement du m³			5,69 €

- Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier 2022 des usagers de la ZI Landacres

		FACTURE 120m ³	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
Collecte des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			0,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	0,0000 €	0,00 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,0400 €	4,80 €
Total Collecte des eaux usées			4,80 €
Traitement des eaux usées			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m ³)	120	1,7032 €	204,38 €
Consommation (part collectivité) (m ³)	120	0,3500 €	42,00 €
Total Traitement des eaux usées			246,38 €
Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie			
Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0,2100 €	25,20 €
Total Agence de l'Eau			25,20 €
TVA			
Assainissement (10%)	0,1		27,64 €
Total TVA			27,64 €
TOTAL			
Assainissement - Total HT			276,38 €
Assainissement - Total TTC			304,02 €
Prix TTC assainissement du m³			2,53 €

● Synthèse des indicateurs de performance Collecte

indicateurs descriptifs	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif.		D202.0 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
	113 255		139
	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³		P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.
	Toutes les communes sauf Dannes	4,06 €	
	Dannes	2,64 €	
	ZI Liane	5,69 €	
	ZI Landacres	2,53 €	
			NC

indicateurs de performance

P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées.

Barème sur 120

Boulogne sur mer, Hesdigneul les Boulogne	15
Dannes	44
Equihen-Plage	75
Hesdin l'Abbé	75
Le Portel	26
Outreau	71
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	84
SIA Pont de briques	75
SIA NHNC	75
SIA Wimille Wimereux	72
ZI Liane	75
ZI Landacres	15

P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau.

Boulogne sur mer	2
Dannes	1
Equihen-Plage	4
Hesdigneul les Boulogne	0
Hesdin l'Abbé	1
Le Portel	10
Outreau	6
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	6
SIA Pont de briques	2
SIA NHNC	2
SIA Wimille Wimereux	3
ZI Liane	0
ZI Landacres	0

P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.

0,39%

P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pas les réseaux de collecte des eaux usées.

Barème sur 120

Boulogne sur mer, Hesdigneul les Boulogne	100
Dannes	100
Equihen-Plage	100
Hesdin l'Abbé	100
Le Portel	100
Outreau	100
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	100
SIA Pont de briques	100
SIA NHNC	110
SIA Wimille Wimereux	100
ZI Liane	NC*
ZI Landacres	NC*

P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.

en u/1000 habitants

Boulogne sur mer	0
Dannes	0
Equihen-Plage	0
Hesdigneul les Boulogne	0
Hesdin l'Abbé	0
Le Portel	0
Outreau	0
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	0
SIA Pont de briques	0
SIA NHNC	0
SIA Wimille Wimereux	0
ZI Liane	0
ZI Landacres	0

* Aucun point n'est soumis à une obligation de mesure

indicateurs financiers	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	
	Boulogne sur mer /Hesdigneul	3,77%
	Dannes	1,12%
	Equihen-Plage	1,68%
	Hesdin l'Abbé	0,35%
	Le Portel	3,54%
	Outreau	2,23%
	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	1,70%
	SIA Pont de briques	1,71%
	SIA NHNC	1,12%
	SIA Wimille Wimereux	1,09%
	ZI Liane	0,14%
	ZI Landacres	-

P 256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité.


3,22 années





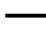



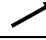

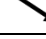

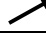




P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.






8 709,00




€




● Synthèse des indicateurs de performance Traitement

Indicateur descriptif	D203.0 - Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration (t MS)
	4 437 
	Valeur 2020 : 4 846

Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.			
		Valeur 2020		Valeur 2021
	Seliane	100%	 	98%
	Equihen Plage	96%	 	100%
	Isques	100%	 	100%
	Landacres	70%	 	80%
	Le Portel	98%	 	99%
	Nesles	94%	 	90%
	Wimereux	86%	 	90%
		 95  100 		

P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation.	
100%	 
Valeur 2020 : 100%	
 95  100 	

P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 Juin 1994 modifié par le décret du 2 Mai 2006.	
A la charge de la police de l'eau	
Valeur 2020 : 100%	
 95  100 	

P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 Juin 1994 modifié par le décret du 2 Mai 2006.	
A la charge de la police de l'eau	
Valeur 2020 : 100%	
 95  100 	

● Synthèse des indicateurs de performance Assainissement Non Collectif

indicateurs	D301.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	5 447	↗	D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	→
	Valeur 2020 : 5 441			Valeur 2020 : 100		
	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		NC			

● Note d'information de l'Agence de l'eau Artois Picardie



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

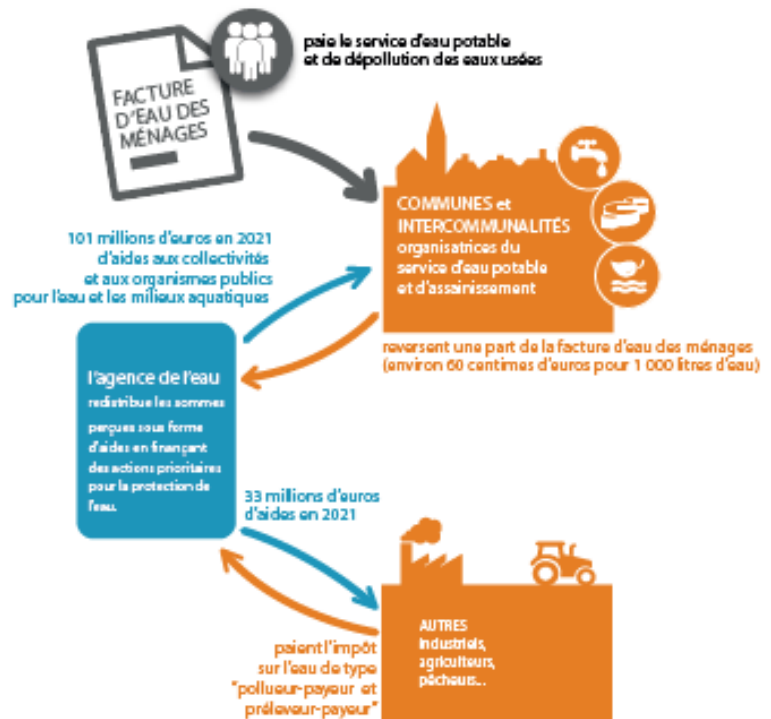
L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



LES REDEVANCES ET LES ACTIONS EN 2021



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de 4,59 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense d'environ 550 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m³ en moyenne sur le bassin.
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Artois-Picardie : agence.eau-artois-picardie.fr



QUELLE ORIGINE DES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) encaissées par l'agence de l'eau s'est élevé à 149,97 millions d'euros dont 115,05 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances perçues en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Artois-Picardie mars 2022



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Artois-Picardie



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour minimiser les pollutions des réseaux d'assainissement en particulier en temps de pluie, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières, éviter l'érosion, maintenir les milieux naturels et agricoles comme les zones humides qui favorisent l'épuration et la gestion des eaux...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2021

En dépit d'un contexte sanitaire toujours difficile, l'année 2021 a été très intense en terme d'activité, avec plus de 1 600 dossiers décidés. Les indicateurs annuels illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LE ROLE DES AGENCES DE L'EAU

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 540 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau

- en privilégiant l'action préventive,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km² et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,7 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de l'Escaut et celui de la Meuse



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES –
Centre Tertiaire de l'Arsenal –
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission Littoral

56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – BP 41 725
80 017 Amiens CEDEX 01

www.eau-artois-picardie.fr

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Publié le



ID : 062-246200729-20221031-05C_20_10_2022-DE